

Bilans de prévention



↳ Objectifs

- **Inciter les usagers à devenir acteurs de leur santé**
- **Réaliser un bilan clinique a un âge « clé » de la vie**
- **Effectuer un bilan des habitudes de vie**
- **Faire le point sur les dépistages**
- **Identifier les facteurs de risque de survenue de maladie chronique**
- **Proposer un parcours de changement en accord avec l'utilisateur**



- Inciter les usagers à devenir acteurs de leur santé
- Réaliser un bilan clinique a un âge « clé » de la vie
- Effectuer un bilan des habitudes de vie
- Faire le point sur les dépistages
- Identifier les facteurs de risque de survenue de maladie chronique
- Proposer un parcours de changement en accord avec l’usager

Les objectifs des rendez-vous Mon bilan prévention

Les bilans de prévention permettent un échange avec le patient, accompagné d'un examen clinique de prévention.

Ils donnent l'occasion :

d'aborder les habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil, tabac...);

d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...);

de faire le point sur les dépistages (cancers, IST...) **et les rappels de vaccination.**

Objectif :

Inciter les patients à **devenir acteurs de leur santé** en adaptant leur comportement.





Les Professions de santé concernées

- Les médecins généralistes
- Les médecins spécialistes
- Les infirmières
- Les sages-femmes
- Les pharmaciens
- Bientôt les kinés (courant 2025)

- Avec ou sans inscription sur le portail www.santé.fr avec la CPS ou la e-CPS
- Pour les pharmaciens sur le portail de télédéclaration

- Pas de formation requise
- Informations complémentaires : www.formation.bilan-prevention.ehesp.fr





Comment s'inscrire ?

Un annuaire des effecteurs sur santé.fr

Aucun enregistrement requis pour réaliser des bilans de prévention.
Mais le professionnel de santé qui le souhaite peut s'enregistrer via santé.fr :

1

en se connectant avec sa carte CPS ou e-CPS sur sante.fr/professionnel/connexion ;

2

puis en choisissant « **Bilan prévention** » et en renseignant les informations nécessaires ;



3

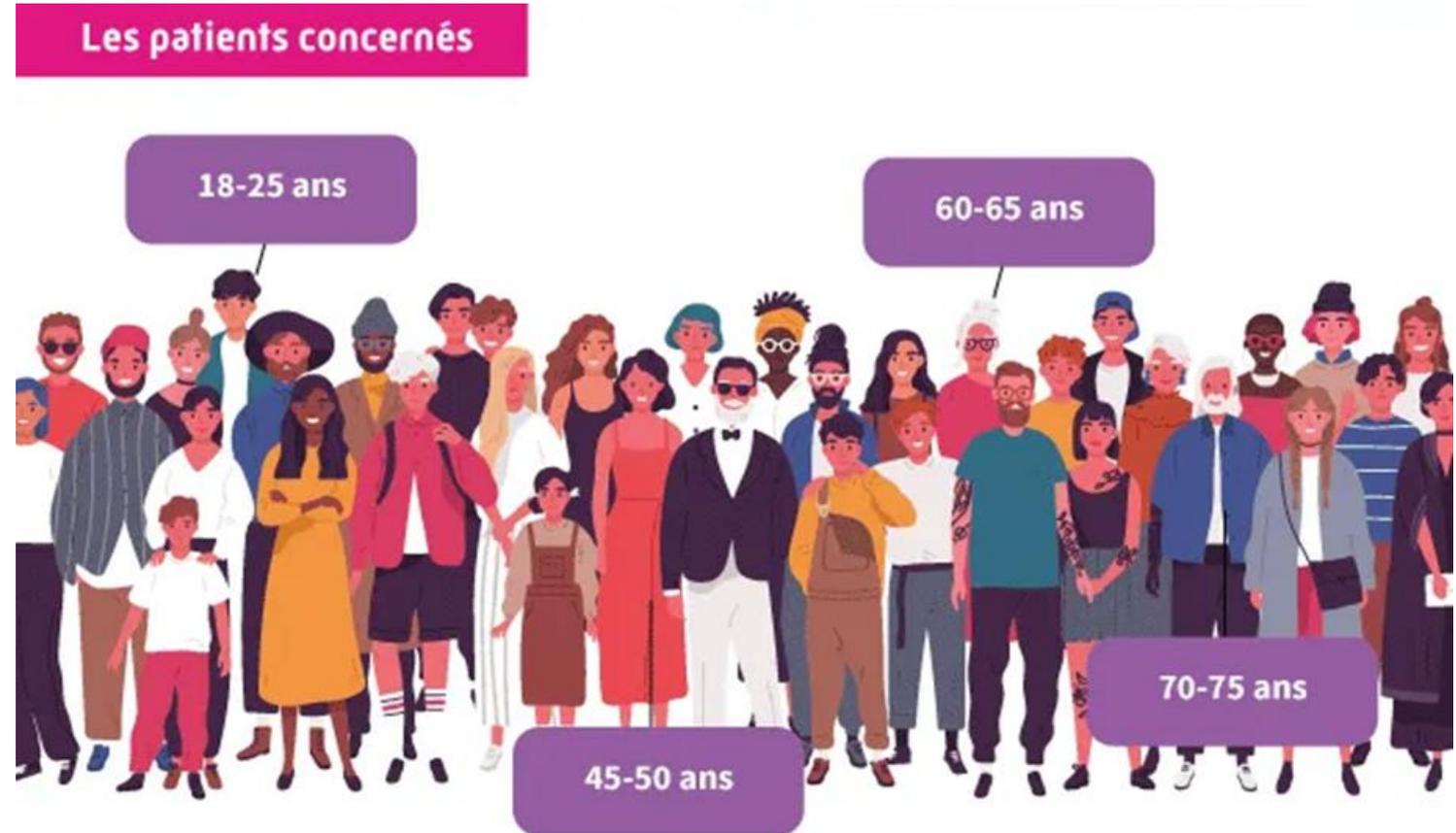
il apparaîtra dans **l'annuaire des professionnels de santé** réalisant des bilans de prévention sur le site sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention.





Les usagers concernés

- Les années
- 25
 - 50
 - 65
 - et 75 ans
- sont incluses dans le bilan prévention





Les étapes du rendez-vous Mon bilan prévention

Priorisation conjointe avec le patient d'un ou deux sujets de prévention





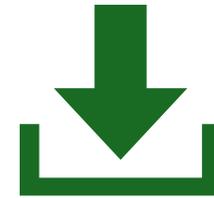
↳ Comment se déroule un bilan de prévention ?



Demande

Demande de l'utilisateur directe
ou via le site www.sante.fr

Ou sur Proposition du professionnel de santé



Déroulement

Remise de l'auto-questionnaire à l'utilisateur ou
téléchargement sur le site ameli (remplissage
facultatif)

Prise de RDV (prévoir environ 30 à 40 minutes)

Remplir le questionnaire

Proposer un plan personnalisé de prévention



Les aides et documents du bilan de prévention



Pour les informations :

Sur le site ameli

Après l'inscription aux informations EHESP

Le site <https://www.actes-sante.fr/>



Les documents :

Livret de présentation « mon bilan prévention »

Fiches thématiques

L'auto-questionnaire pour chacune des tranches d'âge

Le questionnaire « Fiche d'aide au repérage des risques »
pour chacune des tranches d'âge

Plan personnalisé de prévention pour chaque tranche d'âge





Les 17 fiches thématiques disponibles

Alimentation

Activités physiques et sédentarité

Tabac, alcool et autres addictions

Bien-être mental et social

Sommeil

Prévention des cancers

Préventions des autres maladies chroniques

Prévention de la perte d'autonomie

Santé bucco-dentaire

Vaccinations

Santé sexuelle

Ménopause

Violences

Santé et environnement

Accès aux droits

Santé auditive

Chlordécone
(pesticide antillais)



- **Le bilan et le plan personnalisé de prévention doivent être transmis au médecin traitant**
- **Des RDV sont conseillés et doivent être possibles en fonction des résultats du bilan**
- **Un suivi devrait être mis en place**
- **Les professionnels peuvent trouver des infos sur le site [sante.fr](https://www.sante.fr)**

MAIS

- **Les professionnels de santé ne peuvent pas savoir si un premier bilan a été fait et par qui, dans la mesure où l'utilisateur n'est pas apte à répondre. Le bilan ne peut être facturé 2 fois.**
- **Si l'utilisateur n'a pas de médecin traitant ?**





La facturation

La rémunération des effecteurs et la facturation



Pas de dépassement possible.

Une seule facturation par personne et par tranche d'âge, avec :

- le code acte "RDV" pour les médecins et les sages-femmes ;
- le code acte "RDP" pour les pharmaciens ;
- le code acte "RDI" pour les infirmiers.

Prise en charge à **100 %** par l'Assurance Maladie pour tous les assurés, sans avance de frais



Les règles de facturation

Les cumuls autorisés

Professionnel effecteur	Consultation	Acte technique ou prestation
Médecins	Consultation de base	Frottis cervico-utérin (JKHD001) Electrocardiogramme (DEQP003)
Sages-femmes	Consultation de base	Frottis cervico-utérin, (JKHD001), Vaccination
Pharmaciens		Vaccination (RVA, VGP), Remise d'un kit de dépistage du cancer colorectal (RKD)
IDE		Vaccination (AMI 2,4 ou AMI 3,05)





La facturation

Les frais de déplacement pour acte à domicile sont facturables dans les conditions de la convention de chaque profession.

Pas de prescription médicale

Pas de dépassement autorisé

Une seule facturation par usager et par tranche d'âge





La prévention, c'est aussi le droit de prescription

Contraception

SF : Toutes contraceptions
IDEL : Renouvellement pour 6 mois si prescription < 1 an
Pharmacien : Renouvellement pour 6 mois si prescription < 1an
Kiné : pas de prescription

Vaccination

SF : Tout public
IDEL : âge > 11 ans + formation
Pharmacien : âge > 11 ans + formation à l'administration
Kiné : pas de prescription

Substituts nicotiques

SF : tous patients, femmes enceintes et entourage
IDEL : tous patients
Pharmacien : pas d'autorisation de prescription
Kiné : tous patients





▼ Ressources à disposition

- <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/mon-bilan-prevention-les-rendez-vous-sante-aux-ages-cles-de-la-vie/article/foire-aux-questions>
- <https://www.sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention>
- **Ameli.fr pour les usagers :**
<https://www.ameli.fr/assure/sante/mon-bilan-prevention>
- <https://formation.bilan-prevention.ehesp.fr/admin/tool/policy/view.php?versionid=3&returnurl=https%3A%2F%2Fformation.bilan-prevention.ehesp.fr%2Fadmin%2Ftool%2Fpolicy%2Findex.php>
- <https://www.sante.fr/mon-bilan-prevention-comment-en-beneficier>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/les-bilans-de-prevention-aux-ages-cles-de-la-vie>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous/mon-bilan-prevention>



Des questions ?

07 77 97 45 77

contact@actes-sante.fr